ARRETE PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

ARRETE PORTANT CHANGEMENT DE MANDATAIRE A LA REGIE D'AVANCES POUR L'ALSH DE DIRAC

Direction Ressources - Finances
N° 2018-A- 55

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,
VU, la décision n°2017-D 31 du 25 janvier 2017 portant création d'une régie d'avances pour l'accueil de loisirs sans hébergement de la vallée de l'Echelle à Dirac,
Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,
VU, l'arrêté 2017-A-10 portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Monsieur Denis DOLIMONT en sa qualité de vice-président,

Vu l'avis conforme du régisseur,
Vu l'avis conforme du mandataire,
VU l'avis conforme de Monsieur le trésorier municipal ;

ARRETE

ARTICLE 1 : A la date de signature du présent arrêté, ii est mis fin aux fonctions de mandataire de Monsieur BOYER Kevin.

ARTICLE 2 : Pour le bon fonctionnement de la régie d'avances à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) vallée de l'Echelle à Dirac, Madame PUBLIE Laura née le 13 novembre 1993 à Lormont (33) est nommée mandataire, sous la responsabilité du régisseur titulaire ou de son suppléant avec mission de payer exclusivement les dépenses indiquées à l'article 3 de l'acte de création de la régie d'avances à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) vallée de l'Echelle à Dirac.

Les opérations réalisées par les mandataires seront intégrées chaque jour dans la comptabilité du régisseur.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier Municipal, et aux intéressés.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Angoulême, le 15 mai 2018

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **11 juin 2018**
Publié ou notifié,
Le **12 juin 2018**